

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 195

27 janvier 2006

SOMMAIRE

Arden Industries Corporation Holding S.A., Luxembourg	9315	Interliner S.A., Weiswampach	9359
Areatech, S.à r.l., Differdange	9315	Isis Shipping S.A., Luxembourg	9316
Auberge des Cygnes, S.à r.l., Remich	9328	J.P. Morgan Atlas Strategies Fund, Sicav, Luxembourg	9329
Beverage & Brands S.A., Luxembourg	9325	KPI Retail Property 16, S.à r.l., Luxembourg	9332
Break Café S.A., Luxembourg	9319	(The) Learn Educational Holding S.A., Luxembourg	9314
Cromafin S.A., Luxembourg	9331	Neuro-Project S.A., Marnach	9360
Deminor Luxembourg S.A., Luxembourg	9331	Praetor Management Company S.A., Luxembourg	9359
ECCB (European Consulting and Computer Business S.A.), Luxembourg	9358	ProLogis UK LI, S.à r.l., Luxembourg	9328
Esperanza Finance S.A., Luxembourg	9322	ProLogis UK LII, S.à r.l., Luxembourg	9314
Ficus S.A., Luxembourg	9320	ProLogis UK LIX, S.à r.l., Luxembourg	9328
Fleurs Karblum, S.à r.l., Rumelange	9315	ProLogis UK XXXII, S.à r.l., Luxembourg	9319
Flying Touch S.A., Luxembourg	9315	Ristorante Tanzi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9317
Flying Touch S.A., Luxembourg	9315	Rural Investment S.A., Luxembourg	9314
Flying Touch S.A., Luxembourg	9316	Sangha Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9354
Flying Touch S.A., Luxembourg	9316	(The) Server Group Europe S.A., Luxembourg ..	9313
Flying Touch S.A., Luxembourg	9316	Skalar International Luxembourg Holding, S.à r.l., Münsbach	9338
Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9314	Travel Fin S.A., Luxembourg	9322
GN Publicité, S.à r.l., Differdange	9331	Tyco International Group S.A., Luxembourg	9339
Groupe d'Investissements Fonciers S.A., Luxembourg	9339	Vincent Zappone Promotions Immobilières S.A., Dudelange	9319
Immo DA, S.à r.l., Differdange	9331	Weila Immobilien S.A., Dudelange	9319

THE SERVER GROUP EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 68.574.

Le bilan au 15 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI006443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(086622.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

RURAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 101.304.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg
au siège social le 8 août 2005 à 11.30 heures*

Première résolution

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur, en remplacement de Monsieur Achille Severgnini, démissionnaire, Monsieur Maurizio Fabbri, ingénieur, demeurant à Milan, 9, via Camperio.

L'élection définitive de Monsieur Fabbri sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086566.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.147.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2005

Remplacement du commissaire aux comptes, Monsieur Robert Zahlen, par ALPHA EXPERT S.A., qui accepte, avec effet immédiat et pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2010.

Reconduction des mandats d'administrateur-délégué et d'administrateur de Monsieur Marc Schintgen, ainsi que des mandats d'administrateur de Madame Ingrid Hoolants et de KITZ S.A.; toutes ces reconductions sont faites pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086572.3/777/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

THE LEARN EDUCATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Signature.

(086576.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ProLogis UK LII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.220.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Gérant

(086599.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ARDEN INDUSTRIES CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 70.923.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signatures.

(086586.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FLEURS KARBLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3744 Rumelange, 8, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 56.139.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 3 octobre 2005.

FLEURS KARBLUM, S.à r.l.

Signature

(086592.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

AREATECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 53, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg B 91.818.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 3 octobre 2005.

AREATECH, S.à r.l.

Signature

(086593.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FLYING TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.263.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour FLYING TOUCH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086508.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FLYING TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.263.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour FLYING TOUCH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086496.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FLYING TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.263.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour FLYING TOUCH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086497.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FLYING TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.263.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour FLYING TOUCH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086499.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FLYING TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.263.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour FLYING TOUCH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086500.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ISIS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.877.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005.

2. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005 en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

ISIS SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(091398.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

RISTORANTE TANZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.096.

 —
STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Guido Tanzi, commerçant en retraite, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 14, rue Emile Eischen, agissant en son nom personnel.

2) Madame Maria Adriana Martins Pereira, femme au foyer, épouse de Monsieur Guido Tanzi, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 14, rue Emile Eischen, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: RISTORANTE TANZI, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, avec débit de boissons alcoolisés et non-alcoolisés.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Guido Tanzi, le comparant sub 1)	50
2.- Par Madame Maria Adriana Martins Pereira, la comparante sub 2)	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les

acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J.-F. Kennedy.

Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria Adriana Martins Pereira, femme au foyer, épouse de Monsieur Guido Tanzi, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 14, rue Emile Eischen.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

La société est à considérer comme une société familiale, les comparants étant époux et épouse.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Tanzi, M.A. Martins Pereira, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2005, vol. 912, fol. 2, case 10. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2005.

B. Moutrier.

(090621.3/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

WEILA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 56.257.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 octobre 2005.

WEILA IMMOBILIEN S.A.

Signature

(086594.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ProLogis UK XXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.437.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Gérant

(086595.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

BREAK CAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.731.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

BREAK CAFE S.A.

Signature

(086596.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

VINCENT ZAPPONE PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 80.669.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 octobre 2005.

VINCENT ZAPPONE S.A.

Signature

(086597.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FICUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 111.103.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 4 octobre 2005;

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Alain Renard, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est FICUS S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,00), représenté par quatre mille (4.000) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 17.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.999
2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action	1
Total: quatre mille actions	4.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.315;

b) MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.316;

c) DMC, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.314.

4.- Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Renard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 22, case 10. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

E. Schlessler.

(090712.3/227/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

TRAVEL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.154.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

TRAVEL FIN S.A.

Signature

(086598.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ESPERANZA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 111.265.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESPERANZA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, trois cent neuf actions	309
2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- c) Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Jean Faber, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 95, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

E. Schlessler.

(092678.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

BEVERAGE & BRANDS S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 88.633.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the sixth day of October.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BEVERAGE & BRANDS S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 2, rue Joseph Hackin in L-1746 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88.633 (the Company), incorporated on August 12, 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1468 of October 10, 2002. The Company has been dissolved and put into voluntary liquidation following an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on December 23, 2004, as documented by a notarial deed of M^e Alphonse Lentz, prenamed, dated December 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 467 of May 19, 2005.

The Meeting is chaired by Mr Patrick van Denzen, employee with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Gwénaëlle Cousin, employee with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Nathalie Chevalier, employee with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the Bureau.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the 255,661 (two hundred fifty-five thousand six hundred and sixty-one) ordinary shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, and all the 56,700 (fifty-six thousand seven hundred) Conversion Shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, representing together the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 3,123,610 (three million one hundred twenty-three thousand six hundred and ten Euro), are present or duly represented at the Meeting, which is therefore regularly constituted and may validly debate and take decisions on all the items of the agenda. The shareholders present or represented at the Meeting declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Presentation of the report of the liquidation auditor of the Company (commissaire à la liquidation);
2. Decision by the Company to set aside an amount of EUR 88,284.28 in provision to cover liabilities arising in respect of the liquidation of the Company and which will become due and payable after the closing of the liquidation of the Company and to appoint FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as agent (mandataire) of the Company in order to pay such liabilities in the name and on behalf of the Company as they become due and payable until full discharge of the Company's obligations under its liabilities;
3. Discharge (quitus) to FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
4. Discharge (quitus) to (i) the members of the board of directors of the Company (ii) the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company and (iii) the external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for all their duties during, and in connection with, the execution of their respective mandate from the date of their appointment until the date where the Company was put into voluntary liquidation;
5. Discharge (quitus) to EURAUDIT, S.à r.l. as liquidation auditor (commissaire à la liquidation) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
6. Decision to close the liquidation of the Company; and
7. Decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of 5 years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, at the registered office of the Company being 2, rue Joseph Hackin in L-1746 Luxembourg.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting hears and resolves to approve the report dated October 3, 2005 prepared by EURAUDIT, S.à r.l. (appointed as liquidation auditor (commissaire à la liquidation) by the ordinary general meeting of the shareholders of the Company held on September 30, 2005 (the Liquidation Auditor)) on the liquidation performed by FIDES (LUXEMBOURG) S.A. (appointed as liquidator of the Company by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on December 23, 2004 (the Liquidator)) in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

After having adopted the conclusions of the said report, the Meeting approves the liquidation accounts.

Second resolution

The Meeting resolves to set aside an amount of EUR 88,284.28 (eighty-eight thousand two hundred and eighty-four Euro twenty-eight cents) in provision to cover liabilities arising in respect of the liquidation of the Company and which will become due and payable after the closing of the liquidation of the Company and to appoint FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as agent (mandataire) of the Company in order to pay such liabilities in the name and on behalf of the Company as they become due and payable until full discharge of the Company's obligations under its liabilities.

Third resolution

The Meeting resolves to grant discharge (quitus) to the Liquidator for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant discharge (quitus) to (i) the members of the board of directors of the Company (ii) the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company and (iii) the external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for all their duties during, and in connection with, the execution of their respective mandate from the date of their appointment until the date where the Company was put into voluntary liquidation.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant discharge (quitus) to the Liquidation Auditor for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to approve any advance payments made to the shareholders of the Company by the Liquidator. After considering that the outstanding liabilities of the Company have been discharged or that the necessary provisions have been set aside by the Liquidator to pay any liabilities of the Company which will become due and payable after the closing of the liquidation, and that no liquidation proceeds (boni de liquidation) shall remain outstanding after distribution of the Company's assets to the shareholders of the Company by or on behalf of the Liquidator, the Meeting further resolves to close the liquidation of the Company on the date of the present deed.

Seventh resolution

The Meeting resolves that the Company's documents and books shall be kept, for a period of 5 years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, at the registered office of the Company being 2, rue Joseph Hackin in L-1746 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000 (two thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BEVERAGE & BRANDS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.633 (la Société), constituée le 12 août 2002 en vertu d'un acte notarié de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1468 du 10 octobre 2002. La Société a été dissoute et mise en liquidation volontaire suite à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 23 décembre 2004 (telle que documentée par un acte notarié de Maître Alphonse Lentz, préqualifié, en date du 23 décembre 2004 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 467 du 19 mai 2005).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Denzen, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (le Président).

Le Président désigne Madame Gwénaëlle Cousin, employée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Madame Nathalie Chevalier, employée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du Bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les 255.661 (deux cent cinquante-cinq mille six cent soixante et une) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et toutes les 56.700 (cinquante-six mille sept cents) Actions par Conversion d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 3.123.610 (trois millions cent vingt-trois mille six cent dix euros) sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et avoir été dûment informés de l'ordre du jour au préalable. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
2. Décision par la Société de consigner un montant de EUR 88.284,28 en tant que provision destinée à couvrir des dettes encourues dans le cadre de la liquidation et qui deviendront exigibles après la clôture de la liquidation de la Société et de nommer FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que mandataire de la Société pour payer ces dettes au nom et pour le compte de la Société lorsqu'elles deviendront exigibles, jusqu'à apurement complet par la Société de ses dettes;
3. Décharge à FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que liquidateur de la Société pour l'ensemble de ses tâches durant, et en relation avec, la liquidation de la Société;
4. Décharge (i) aux membres du conseil d'administration de la Société, (ii) au commissaire aux comptes de la Société et (iii) au réviseur d'entreprise de la Société pour l'ensemble de leurs tâches, durant, et en relation avec, l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
5. Décharge à EURAUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire à la liquidation de la Société pour l'ensemble de ses tâches durant, et en relation avec la liquidation de la Société;
6. Décision de clôturer la liquidation de la Société; et
7. Décision que les documents et livres de la Société seront conservés, durant une période de cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la Société étant le 2, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entend et décide d'approuver le rapport daté du 3 octobre 2005 préparé par EURAUDIT, S.à r.l. (nommé commissaire à la liquidation de la Société par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 septembre 2005 (le Commissaire à la Liquidation)) sur la liquidation opérée par FIDES (LUXEMBOURG) S.A. (nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 23 décembre 2004 (le Liquidateur)), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de consigner un montant de EUR 88.284,28 (quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-huit cents) en tant que provision destinée à couvrir des dettes encourues dans le cadre de la liquidation et qui deviendront exigibles après la clôture de la liquidation de la Société et de nommer FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que mandataire de la Société pour payer ces dettes au nom et pour le compte de la Société lorsqu'elles deviendront exigibles, jusqu'à apurement complet par la Société de ses dettes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge au Liquidateur pour l'ensemble de ses tâches durant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge (i) aux membres du conseil d'administration de la Société, (ii) au commissaire aux comptes de la Société et (iii) au réviseur d'entreprise de la Société pour l'ensemble de leurs tâches, durant, et en relation avec, l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge au Commissaire à la Liquidation pour l'ensemble de ses tâches durant, et en relation avec la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver tout paiement anticipé fait par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Après avoir pris en compte le fait que les dettes existantes de la Société ont toutes été payées ou que les provisions nécessaires ont été faites par le Liquidateur en vue de l'apurement de dettes de la Société qui deviendront exigibles après la clôture de la liquidation, et qu'il ne restera pas de boni de liquidation après distribution des actifs de la Société aux actionnaires de la Société par le ou pour le compte de le Liquidateur, l'Assemblée décide en outre de clôturer la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Septième résolution

L'Assemblée décide que les documents et livres de la Société seront conservés, durant une période de cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la Société étant le 2, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000 (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: P. van Denzen, G. Cousin, N. Chevalier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2005.

P. Bettingen.

(091131.3/202/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

ProLogis UK LIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.227.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Gérant

(086601.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

AUBERGE DES CYGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 11, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 44.662.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 octobre 2005.

AUBERGE DES CYGNES, S.à r.l.

Signature

(086602.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ProLogis UK LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.219.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Gérant

(086603.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

J.P. MORGAN ATLAS STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 90.328.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of the month of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of J.P. MORGAN ATLAS STRATEGIES FUND (hereafter referred to as the «Fund»), a société d'investissement à capital variable having its registered office in L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève (R.C.S. Luxembourg B 90.328) incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 19th December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 18th January 2003, number 53.

The meeting was presided by Mark Flaherty, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Suzanne Gilleece, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Barbara O'Neill, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Fund.

2. If item 1 is approved, to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, as liquidator and to determine his powers and remuneration. More specifically, the liquidator is instructed to process redemption requests received prior to the date of the dissolution of the fund and to ensure equal treatment of the shareholders at the date of liquidation, to proceed to redemption payments on such redeemed shares in the same manner as for the payment of liquidation proceeds to remaining shareholders.

II. The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent on 13th June 2005 to all the shareholders by registered mail.

III. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list that out of the twenty-seven thousand six hundred and six (27,606) shares in issue fifteen thousand nine hundred and seventeen (15,917) shares are present or represented at the meeting.

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting by fifteen thousand nine hundred and seventeen (15,917) favourable votes decides to put the Fund into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting by fourteen thousand eight hundred and ninety-nine (14,899) favourable votes appoints BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, as liquidator (the «Liquidator»).

Subject to article 148 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the «Law»), the Liquidator is specifically instructed to process redemption requests received prior to the date of the present meeting and to proceed to redemption payments on such redeemed shares in the same manner as for the payment of liquidation proceeds to remaining shareholders.

The Liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the Law. The Liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société d'investissement à capital variable J.P. MORGAN ATLAS STRATEGIES FUND, (ci-après le «Fonds»), ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève (R.C.S. Luxembourg B 90.328), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 18 janvier 2003, numéro 53.

L'Assemblée est présidée par Mark Flaherty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Suzanne Gilleece, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Barbara O'Neill, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décider la liquidation du Fonds.

2. Si le point 1 est approuvé, nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg en qualité de liquidateur et déterminer ses pouvoirs et sa rémunération. Plus particulièrement, le liquidateur reçoit pour instruction de faire suite aux demandes de rachat reçues avant la date de dissolution du Fonds et d'assurer le traitement égal entre tous les actionnaires au jour de la liquidation, de procéder au paiement du rachat des actions concernées de la même manière que le paiement des bonis de liquidation aux actionnaires restants.

II. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé le 13 juin 2005 par lettre recommandée.

III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne variant par les parties présentes.

IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les vingt-sept mille six cent six (27.606) actions émises, quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (14.899) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée par un vote favorable de quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (14.899) voix décide de mettre le Fonds en liquidation à la date d'aujourd'hui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg par un vote favorable de quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (14.899) voix (le «Liquidateur»).

Conformément à l'article 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»), le Liquidateur reçoit en particulier pour instruction de faire suite aux demandes de rachat reçues avant la date de la présente assemblée et de procéder au paiement des rachats des actions concernées de la même manière que le paiement des bonis de liquidation aux actionnaires restants.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables du Fonds.

Le Liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation soit effectué par le réviseur d'entreprises autorisé du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: M. Flaherty, S. Gilleece, B. O'Neill, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

J. Elvinger.

(091138.3/211/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

IMMO DA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 80.661.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 3 octobre 2005.

IMMO DA, S.à r.l.

Signature

(086604.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

GN PUBLICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 67.039.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 3 octobre 2005.

GN PUBLICITE, S.à r.l.

Signature

(086606.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

DEMINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 72.337.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(086610.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

CROMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 79.203.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086655.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 16, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 111.157.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany).

The appearing parties for the above are here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of two proxies given under private seal respectively dated 25 August 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 16, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;
 - to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
 - to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
 - to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;
- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager, by the sole manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.)	235 Shares
Mr Wolfgang Barg	15 Shares

Total: two hundred and fifty Shares	250 Shares
---	------------

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 85 le 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par plusieurs actes notariés;

et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

Les parties comparantes ci-dessus sont représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant à Torgny (Belgique) en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 25 août 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 16, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble

du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution des associés. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de gérant unique, valablement engagée par la seule signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de gérant unique, par son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signé par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Liquidation

16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BGP BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.)	235 Parts Sociales
Monsieur Wolfgang Barg	15 Parts Sociales
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) et Monsieur Wolfgang Barg, représentant ensemble la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant Unique pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 150S, fol. 13, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

J. Elvinger.

(091204.3/211/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.054.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions des associés du 8 septembre 2005 que Monsieur Marc Liesch, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, et demeurant au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg a été renommé comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086735.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

GROUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.249.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société et qui s'est tenue à Luxembourg,
en date du 1^{er} octobre 2005 au 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUCIAIRE DU CENTRE au poste de Commissaire aux comptes par la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090640.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.939.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. (the Meeting), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63.939 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 30 March 1998 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary, then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 474 of 29 June 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 June 1999 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 692 of 16 September 1999.

The Meeting is chaired by Mr Marc Feider, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Michel Sinner, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all of the 20,002 (twenty thousand and two) shares of the Company having a par value of USD 2.- (two US Dollars) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of USD 40,004.- (forty thousand and four US Dollars) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Reclassification of the existing shares of the Company into ordinary shares of the Company (the Ordinary Shares) and creation of 10 classes (including the existing shares) of Ordinary Shares to be designated as the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 504,996.- (five hundred four thousand nine hundred ninety-six US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 40,004.- (forty thousand and four US Dollars) represented by 20,002 (twenty thousand and two) Ordinary Shares having a par value of USD 2.- (two US Dollars) each, to an amount of USD 545,000.- (five hundred forty-five thousand US Dollars) represented by 109,000 (one hundred nine thousand) Ordinary Shares divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A Shares (the Base Shares), 1,000 (one thousand) Class B Shares, 1,000 (one thousand) Class C Shares, 1,000 (one thousand) Class D Shares, 1,000 (one thousand) Class E Shares, 1,000 (one thousand) Class F Shares, 1,000 (one thousand) Class G Shares, 1,000 (one thousand) Class H Shares, 1,000 (one thousand) Class I Shares, and 1,000 (one thousand) Class J Shares (the Class B to Class J Shares are together collectively referred to as the Added Shares), all such shares having a par value of USD 5.- (five US Dollars) each, by way of (i) an increase of the par value of the Ordinary Shares from their current par value of USD 2.- (two US Dollars) to a par value of USD 5.- (five US Dollars) per Ordinary Share and (ii) the issue of 88,998 (eighty-eight thousand nine hundred ninety-eight) Ordinary Shares having a par value of USD 5.- (five US Dollars) each.

4. Replacement of the existing Title II («Capital, share») of the Articles containing the current article 5 by a new Title II to be denominated «Share capital, shares» and which will be divided into 3 new articles, namely article 5 to be denominated «Share capital» (and which shall henceforth include specific provisions in respect of the terms and conditions of the Base Shares and Added Shares), article 6 to be denominated «Shares» and article 7 to be denominated «Redemption of shares», in order to reflect the changes mentioned under item 2. and 3. above.

5. Insertion of a new article allowing the indemnification by the Company of the directors of the Company and renumbering of the Articles in their entirety in order to reflect the change of numbers following from the amendments to the Articles set out in items 4. and 5. hereof.

6. Subscription to and payment of the share capital increase referred to under item 2. above.

7. Correction of any clerical errors in the Articles, insertion of new articles, renumbering and restatement of the Articles in their entirety.

8. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

9. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reclassify the existing shares of the Company into Ordinary Shares and to create 10 classes of Ordinary Shares to be designated as the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 504,996.- (five hundred four thousand nine hundred ninety-six US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 40,004.- (forty thousand and four US Dollars) represented by 20,002 (twenty thousand and two) shares having a par value of USD 2.- (two US Dollars) each, to an amount of USD 545,000.- (five hundred forty-five thousand US Dollars) represented by 109,000 (one hundred nine thousand) Ordinary Shares divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A Shares (the Base Shares), 1,000 (one thousand) Class B Shares, 1,000 (one thousand) Class C Shares, 1,000 (one thousand) Class D Shares, 1,000 (one thousand) Class E Shares, 1,000 (one thousand) Class F Shares, 1,000 (one thousand) Class G Shares, 1,000 (one thousand) Class H Shares, 1,000 (one thousand) Class I Shares, and 1,000 (one thousand) Class J Shares (the Class B to Class J Shares are together collectively referred to as the Added Shares), by way of (i) an increase of the par value of the Ordinary Shares from their current par value of USD 2.- (two US Dollars) to a par value of USD 5.- (five US Dollars) per Ordinary Share and (ii) the issue of 88,998 (eighty-eight thousand nine hundred ninety-eight) Ordinary Shares, all such shares having a par value of USD 5.- (five US Dollars) each and having the terms and conditions set out in the fourth resolution thereafter.

Fourth resolution

The Meeting resolves to replace the existing Title II («Capital, share») of the Articles containing the current article 5 by a new Title II to be denominated «Share capital, shares» and which will be divided into 3 new articles, namely article 5 to be denominated «Share capital» (and which shall henceforth include specific provisions in respect of the terms and conditions of the Base Shares and Added Shares), article 6 to be denominated «Shares» and article 7 to be denominated «Redemption of shares», in order to reflect the changes adopted under the second and third resolutions above.

As a consequence, the Meeting resolves to record that such new Title II shall from now on read as follows:

«Title II.- Share Capital, Shares

Art. 5. Share Capital

5.1. The subscribed capital of the corporation is fixed at five hundred forty-five thousand United States Dollars (USD 545,000.-) represented by one hundred nine thousand (109,000) ordinary shares with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each (the Ordinary Shares or the Shares). The Shares are divided into one hundred thousand (100,000) Class A Shares (the Base Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class B shares (the Class B Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class C shares (the Class C Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class D shares (the Class D Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class E shares (the Class E Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class F shares (the Class F Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class G shares (the Class G Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class H shares (the Class H Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class I shares (the Class I Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each and one thousand (1,000) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Added Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each.

5.2. The Shares represent in aggregate 100% of the net book value of the corporation as of 30 September 2005 per the corporation's statutory financial statements (the NBV).

5.2.1. The Base Value of one Base Share shall be equal to .00001% of NBV (or $.0000001 \times \text{NBV}$), a dollar amount which shall be recorded in the corporation's annual account. On the date of issue of the Ordinary Shares (the Issue Date), the aggregate nominal value and the aggregate Base Value of the Base Shares is USD 500,000.- and 1% of NBV, respectively.

5.2.2. The Base Value of one Added Share shall be equal to .011% of NBV (or $.00011 \times \text{NBV}$), a dollar amount which shall be recorded in the corporation's annual account. On the Issue Date, the aggregate nominal value and the aggregate Base Value of the Added Shares is USD 45,000.- and 99% of NBV, respectively, for all nine classes of Added Shares.

5.3. The Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares in the corporation, but shall rank *pari passu* in all respects, be identical in all respects and have equal voting, dividend and liquidation rights, subject to any contrary provisions set out in these articles of association (the Articles).

5.4. The following terms and conditions shall apply to the Ordinary Shares:

5.4.1. Dividends

5.4.1.1. Each Base Share entitles its owner to a portion in the profits, if any, of the corporation in the following proportion at the time of the dividend declaration: (Base Value of Base Share) divided by (sum of Base Values for all remaining outstanding Base Shares and Added Shares).

Each Added Share entitles its owner to a portion in the profits, if any, of the corporation in the following proportion at the time of the dividend declaration: (Base Value of Added Share) divided by (sum of Base Value for all remaining outstanding Base Shares and Added Shares).

5.4.1.2. Dividends may be paid in cash with in kind assets or with non-cash assets.

5.4.2. Liquidation and partial liquidation

5.4.2.1. Upon a liquidation of the corporation, holders of all the then outstanding Ordinary Share Classes will rank *pari passu* amongst each others with respect to the liquidation proceeds, if any.

5.4.2.2. Upon a partial liquidation of the corporation only those partial liquidation proceeds applicable to the Shares being the object of the partial liquidation will be paid to their holders.

5.4.2.3. Upon a liquidation or a partial liquidation of the corporation the respective values of the Base Shares and the Added Shares will be determined in accordance with the principles set out in articles 5.2 and 5.4.1 of the Articles

5.4.3. Right of First Refusal

The corporation shall have the right of first refusal on any transfer by any holder of its Ordinary Shares.

5.4.4. Preferential Subscription Rights

The holders of Ordinary Shares shall dispose of a preferential subscription right in respect of shares of the same class as the Ordinary Shares held by them.

The issuance of any additional Ordinary Shares shall be resolved upon in a general meeting of shareholders whereby at least one half of the share capital will have to be present or represented and two-thirds of affirmative votes will have to be expressed by the shareholders present or represented at the meeting

5.5. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2. Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the board of directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the corporation at the rate of ten (10) per cent. Per year calculated from the date when payment was due.

Art. 7. Redemption of shares

The corporation may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by the relevant provisions of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and in particular articles 49-2 to 49-7 thereof.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to include a new article in the Articles of the Company giving the right to the directors of the Company to receive indemnification from the Company and such article to be worded as follows:

«The corporation may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the corporation or, at his request, of any other corporation of which the corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.»

As a result of this change to the Articles as well as the amendments to the Articles set out in the fourth resolution above, the Meeting resolves to renumber and restate the Articles in their entirety.

Sixth resolution

After having acknowledged that the shares of the Company which existed prior to the above reclassification into Ordinary Shares shall henceforth qualify as Base Shares, the Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

1. TYCO INTERNATIONAL LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office at 90 Pitts Bay Road, 2nd Floor, HM08 Bermuda,

hereby represented by Mr Marc Feider, prenamed,

by virtue of a power of attorney given on the 27th September 2005,

declares (i) to subscribe to 79,998 (seventy-nine thousand nine hundred ninety-eight) Base Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class B Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class C Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class D Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class E Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class F Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class G Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class H Shares, 999 (nine hundred ninety-nine) Class I Shares and 999 (nine hundred ninety-nine) Class J Shares, all such shares having a par value of USD 5.- (five US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of the conversion into nominal share capital of an aggregate amount of USD 444,945.- (four hundred forty-four thousand nine hundred forty-five US Dollars) of share premium taken from the share premium account of the Company.

2. TYCO HOLDINGS LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office at 2nd Floor, 90 Pitts Bay Road, HM08 Bermuda,

hereby represented by Mr Marc Feider, prenamed,

by virtue of a power of attorney given on the 28th September 2005,

declares (i) to subscribe to 1 (one) Class B Share, 1 (one) Class C Share, 1 (one) Class D Share, 1 (one) Class E Share, 1 (one) Class F Share, 1 (one) Class G Share, 1 (one) Class H Share, 1 (one) Class I Share and 1 (one) Class J Share, all such shares having a par value of USD 5.- (five US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of the conversion into nominal share capital of an aggregate amount of USD 45.- (forty-five US Dollars) of share premium taken from the share premium account of the Company.

The Meeting also acknowledges and records that the above increase of the par value of the Ordinary Shares from their current par value of USD 2.- (two US Dollars) to a par value of USD 5.- (five US Dollars) per Ordinary Share is effected by way of the conversion into nominal share capital of an aggregate amount of USD 60,006.- (sixty thousand and six US Dollars) of share premium taken from the share premium account of the Company.

Such conversions of share premium into nominal share capital in an aggregate amount of USD 504,996.- (five hundred four thousand nine hundred ninety-six US Dollars) is supported by (i) the latest approved annual accounts of the Company as at 30 September 2004, according to which the share premium account of the Company amounted to at least USD 504,996.- (five hundred four thousand nine hundred ninety-six US Dollars), (ii) interim accounts of the Company dated 2 September 2005 confirming the availability of sufficient share premium reserves to proceed to the present share capital increase and (iii) a certificate dated 28 September 2005 issued by the Board of Directors of the Company and confirming the existence of the share premium and the minimal value thereof. A copy of the above documents is given to the undersigned notary who expressly acknowledges that the amount of the share capital increase of USD 504,996.- (four hundred four thousand nine hundred ninety-six US Dollars) is at the disposal of the Company. Such copies, after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Seventh resolution

The Meeting resolves to correct clerical errors in the Articles, to insert some new articles, and to renumber and restate the Articles in their entirety so that they shall henceforth read as follows:

«Title I.- Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination

1.1. There exists a société anonyme under the name of TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors of the corporation.

2.3. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the corporate body of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration

3.1 The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object

4.1. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

4.2. The corporation may issue bonds, notes and other debt instruments both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies.

4.3. The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property.

4.4. In particular, the corporation may use its funds whether borrowed or not for creation, development and control of any enterprise and the grant to companies or for the benefit of companies in which the corporation has a participating interest or which are under the same control as the corporation or is affiliated to it, any support, loans, advances or guarantees».

«Title II.- Share capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed capital of the corporation is fixed at five hundred forty-five thousand United States Dollars (USD 545,000.-) represented by one hundred nine thousand (109,000) ordinary shares with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each (the Ordinary Shares or the Shares). The Shares are divided into one hundred thousand (100,000) Class A Shares (the Base Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class B shares (the Class B Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class C shares (the Class C Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class D shares (the Class D Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class E shares (the Class E Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class F shares (the Class F Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class G shares (the Class G Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class H shares (the Class H Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each, one thousand (1,000) class I shares (the Class I Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each and one thousand (1,000) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, the Added Shares) with a par value of five United States Dollars (USD 5.-) each.

5.2. The Shares represent in aggregate 100% of the net book value of the corporation as of 30 September 2005 per the corporation's statutory financial statements (the NBV).

5.2.1. The Base Value of one Base Share shall be equal to .00001% of NBV (or $.0000001 \times \text{NBV}$), a dollar amount which shall be recorded in the corporation's annual account. On the date of issue of the Ordinary Shares (the Issue Date), the aggregate nominal value and the aggregate Base Value of the Base Shares is USD 500,000.- and 1% of NBV, respectively.

5.2.2. The Base Value of one Added Share shall be equal to .011% of NBV (or $.00011 \times \text{NBV}$), a dollar amount which shall be recorded in the corporation's annual account. On the Issue Date, the aggregate nominal value and the aggregate Base Value of the Added Shares is USD 45,000.- and 99% of NBV, respectively, for all nine classes of Added Shares.

5.3. The Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares in the corporation, but shall rank *pari passu* in all respects and be identical in all respects, have equal voting, dividend and liquidation rights, subject to any contrary provisions set out in these articles of association (the Articles).

5.4. The following terms and conditions shall apply to the Ordinary Shares:

5.4.1. Dividends

5.4.1.1. Each Base Share entitles its owner to a portion in the profits, if any, of the corporation in the following proportion at the time of the dividend declaration: (Base Value of Base Share) divided by (sum of Base Values for all remaining outstanding Base Shares and Added Shares).

Each Added Share entitles its owner to a portion in the profits, if any, of the corporation in the following proportion at the time of the dividend declaration: (Base Value of Added Share) divided by (sum of Base Value for all remaining outstanding Base Shares and Added Shares).

5.4.1.2. Dividends may be paid in cash with in kind assets or with non-cash assets.

5.4.2. Liquidation and partial liquidation

5.4.2.1. Upon a liquidation of the corporation, holders of all the then outstanding Ordinary Share Classes will rank *pari passu* amongst each others with respect to the liquidation proceeds, if any.

5.4.2.2. Upon a partial liquidation of the corporation only those partial liquidation proceeds applicable to the Shares being the object of the partial liquidation will be paid to their holders.

5.4.2.3. Upon a liquidation or a partial liquidation of the corporation the respective values of the Base Shares and the Added Shares will be determined in accordance with the principles set out in articles 5.2 and 5.4.1 of the Articles.

5.4.3. Right of First Refusal

The corporation shall have the right of first refusal on any transfer by any holder of its Ordinary Shares.

5.4.4. Preferential Subscription Rights

The holders of Ordinary Shares shall dispose of a preferential subscription right in respect of shares of the same class as the Ordinary Shares held by them.

The issuance of any additional Ordinary Shares shall be resolved upon in a general meeting of shareholders whereby at least one half of the share capital will have to be present or represented and two-thirds of affirmative votes will have to be expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

5.5. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2. Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the board of directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the corporation at the rate of ten (10) per cent Per year calculated from the date when payment was due.

Art. 7. Redemption of shares

The corporation may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by the relevant provisions of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and in particular article 49-2 to 49-7 thereof».

Title III.- Management

Art. 8. Appointment and dismissal of directors

8.1. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

8.2. The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

8.3. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 9. Meetings of the board of directors

9.1. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The chairman will preside at all general meeting of shareholders and all meetings of the board of directors. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.3. A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman, if any, or at the request of not less than two directors.

9.4. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

9.5. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

9.6. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented.

9.9. Resolutions shall require the approval of the majority of all those members being present or represented at a meeting.

9.10. The minutes of the resolutions of the board of directors will be signed by the Chairman.

9.11. Resolutions signed by all directors shall be as valid and binding as those passed at a meeting which is duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, including letters sent by telefax.

9.12. A director having a personal interest contrary to that of the corporation in a matter submitted to the approval of the board of directors shall be obliged to inform the board of directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board of directors. At the next general meeting of shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the corporation.

9.13. If a quorum of the board of directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the board of directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

9.14. No contract or other transaction between the corporation and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the corporation have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Powers of the board of directors - Delegation of powers

10.1. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

10.2. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

10.3. The board of directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

10.4. The board of directors may entrust the daily management of the corporation's business to one or more persons, whether directors or not. The delegation of the daily management in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 11. Signing powers

The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, or by any other person to whom specific signing authority were conferred by the board of directors.

Art. 12. Representation in proceedings

12.1. Any litigation involving the corporation either as a plaintiff or as a defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman, if any, or by a director delegated for such purpose by the board of directors.

Art. 13. Indemnification

The corporation may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the corporation or, at his request, of any other corporation of which the corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title IV.- Secretary

Art. 14. Secretary

14.1. A secretary may be appointed by a resolution of the board of directors (the «Secretary»).

14.2. The Secretary, who may or may not be a director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of directors and, to the extent practical, of the general meetings of shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of directors and, to the extent practical, of the general meetings of shareholders in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of directors (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

14.3. The Secretary shall have the power and authority to issue on behalf of the corporation (i) certificates of any kind including ad hoc certificates relating to specific items and resolutions adopted by the board of directors, and (ii) extracts of any kind including extracts of resolutions adopted by the board of directors. Such certificates and extracts may be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and be used as official documents.

Title V.- Supervision

Art. 15. Audit

15.1. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

15.2. They may be reelected and removed at any time.

Title VI.- General meetings of shareholders

Art. 16. Annual general meetings, Other general meetings

16.1. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of March of each year at 4.00 p.m.

16.2. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

16.3. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each Share gives the right to one vote.

16.4. Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Title VII.- Accounting year, Annual accounts, Allocation of profits

Art. 17. Accounting year

17.1. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of the next year.

Art. 18. Annual accounts

18.1. At the end of each financial year, the board of directors will draw up the annual accounts of the corporation in the form required by the Companies Act.

18.2. At the latest one month prior to the annual general meeting of shareholders, the board of directors will submit the corporation's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3. A fortnight before the annual general meeting of shareholders, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act

shall be deposited at the registered office of the corporation where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of profits

19.1. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

19.2. The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

19.3. Dividends, when payable, will be distributed in cash or in kind at the time and place fixed by the board of directors within the limits of the decision of the general meeting of shareholders and subject to the preferences set out in these Articles.

19.4. Interim dividends in cash or in kind may be paid by the board of directors within the conditions provided for by the Companies Act.

19.5. The general meeting of shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Title VIII.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

20.1. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendments to the articles of association. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title IX.- General provisions

Art. 21.

21.1. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Companies Act.»

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and it hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present capital increase are estimated to be approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. (l'Assemblée), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.939 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 30 mars 1998 par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 474 en date du 29 juin 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, le 14 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 692 en date du 16 septembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Michel Sinner, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur Pieter Theunissen, avocat, demeurant à Luxembourg,

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau).

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront elles aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 20.002 (vingt mille deux) actions de la Société d'une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société de 40.004,- USD (quarante mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique), sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Reclassification des actions existantes de la Société en actions ordinaires de la Société (les Actions Ordinaires) et création de dix nouvelles catégories (y incluant les actions existantes) d'Actions Ordinaires désignées comme Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie H, Actions de Catégorie I et Actions de Catégorie J.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 504.996,- USD (cinq cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 40.004,- USD (quarante mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.002 (vingt milles deux) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 545.000,- USD (cinq cent quarante-cinq milles dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 109.000 (cent neuf mille) Actions Ordinaires divisées en 100.000 (cent milles) Actions de Catégorie A (les Actions de Base), en 1.000 (mille) Actions de Catégorie B, 1.000 (mille) Actions de Catégorie C, 1.000 (mille) Actions de Catégorie D, 1.000 (mille) Actions de Catégorie E, 1.000 (mille) Actions de Catégorie F, 1.000 (mille) Actions de Catégorie G, 1.000 (mille) Actions de Catégorie H, 1.000 (mille) Actions de Catégorie I et 1.000 (mille) Actions de Catégorie J (les Actions de Catégorie B à J seront conjointement appelées les Actions Ajoutées), toutes ces actions ayant une valeur nominale de 5,- USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par voie (i) d'augmentation de la valeur nominale des Actions Ordinaires de leur valeur nominale actuelle de 2,- USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 5,- USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par Actions Ordinaires et (ii) l'émission de 88.998 (quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 5,- USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

4. Remplacement du Titre II (Capital, Actions) des Statuts contenant l'actuel article 5 par un nouveau Titre II qui sera intitulé «Capital social, Actions» et qui sera lui-même divisé en trois nouveaux articles, plus précisément un article 5 intitulé «Capital social» (et qui contiendra donc des dispositions spécifiques concernant les conditions générales des Actions de Base et des Actions Ajoutées), un article 6 intitulé «Actions» et un article 7 intitulé «Rachat d'Actions» afin de refléter les changements mentionnés sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Insertion d'un nouvel article permettant l'indemnisation par la Société des administrateurs de la Société et renumérotation des Statuts dans leur totalité de façon à refléter le changement de numéros suivant la modification des Statuts telle que reprise sous les points 4. et 5. ci-dessus.

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus.

7. Correction de toutes erreurs typographiques dans les Statuts, insertion de nouveaux articles, renumérotation et refonte complète des Statuts.

8. Modification du registre des actions de la Société de façon à refléter les changements ci-dessus et autorité donnée à tout administrateur de la Société et tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

9. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reclassifier les actions existantes de la Société en Actions Ordinaire et de créer dix classes d'Actions Ordinaires de la Société qui seront désignées comme Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie H, Actions de Catégorie I et Actions de Catégorie J.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 504.996,- USD (cinq cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 40.004,- USD (quarante mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.002 (vingt milles deux) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 545.000,- USD (cinq cent quarante-cinq milles dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 109.000 (cent neuf mille) Actions Ordinaires divisées en 100.000 (cent milles) Actions de Catégorie A (les Actions de Base), 1.000 (mille) Actions de Catégorie B, 1.000 (mille) Actions de Catégorie C, 1.000 (mille) Actions de Catégorie D, 1.000 (mille) Actions de Catégorie E, 1.000 (mille) Actions de Catégorie F, 1.000 (mille) Actions de Catégorie G, 1.000 (mille) Actions de Catégorie H, 1.000 (mille) Actions de Catégorie I et 1.000 (mille) Actions de Catégorie J (les Actions de Catégorie B à J seront conjointement appelées les Actions Ajoutées), toutes ces actions ayant une valeur nominale de 5,- USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par voie (i) d'augmentation de la valeur nominale des Actions Ordinaires de leur valeur nominale actuelle de 2,- USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 5,- USD

(cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par Actions Ordinaires et (ii) d'émission de 88.998 (quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 5,- USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de remplacer le Titre II (Capital, Actions) des Statuts contenu l'actuel article 5 par un nouveau Titre II qui sera intitulé «Capital social, Actions» et qui sera lui-même divisé en trois nouveaux articles, plus précisément un article 5 intitulé «Capital social» (et qui contiendra donc des dispositions spécifiques concernant les conditions générales des Actions de Base et des Actions Ajoutées), un article 6 intitulé «Actions» et un article 7 intitulé «Rachat d'Actions» afin de refléter les changements mentionnés sous les points 2. et 3. ci-dessus.

En conséquence de quoi, l'Assemblée décide d'enregistrer que ce nouveau Titre II aura désormais la teneur suivante:

«Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinq cent quarante-cinq mille dollars américains (545.000 USD), représenté par cent neuf mille (109.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune (les Actions Ordinaires ou les Actions). Les Actions sont divisées en cent mille (100.000) actions de catégorie A (les Actions de Base) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie D (les Actions de Catégorie D) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie E (les Actions de Catégorie E) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie F (les Actions de Catégorie F) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie G (les Actions de Catégorie G) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie H (les Actions de Catégorie H) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie I (les Actions de Catégorie I) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune et mille (1.000) actions de catégorie J (les Actions de Catégorie J, et ensemble avec les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J, les Actions Ajoutées) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune.

5.2. Les Actions représentent au total 100% de la valeur nette comptable de la société au 30 septembre 2005 d'après les comptes statutaires de la société (la VNC).

5.2.1. La Valeur de Base d'une Action de Base sera égale à 0,00001% de la VNC (ou $0,0000001 \times VNC$), montant en dollars qui sera enregistré dans les comptes annuels de la société. A la date d'émission des Actions Ordinaires (la Date d'Emission), la valeur nominale totale et la Valeur de Base totale des Actions de Base est 500.000,- USD et 1% de la VNC, respectivement.

5.2.2. La Valeur de Base des Actions Ajoutées est égale à 0,011% de la VNC (ou $0,00011 \times VNC$), montant en dollars qui sera enregistré dans les comptes annuels de la société. A la Date d'Emission, la valeur nominale totale et la Valeur de Base totale des Actions Ajoutées est 45.000,- USD et 99% de la VNC, respectivement, pour l'ensemble des neuf catégories d'Actions Ajoutées.

5.3. Les Actions Ordinaires constituent des catégories d'actions distinctes de la société, mais ont le même rang (clause pari passu) à tous égards, sont identiques à tous égards et confèrent le même nombre de voix, les mêmes dividendes et droits de liquidation, sauf dispositions contraires des présents statuts (les Statuts).

5.4. Les conditions suivantes s'appliquent aux Actions Ordinaires:

5.4.1. Dividendes

5.4.1.1. Chaque Action de Base confère à son détenteur le droit à une partie des bénéfices (le cas échéant) de la société dans la proportion suivante à la date de déclaration du dividende: (Valeur de Base de l'Action de Base) divisée par (somme des Valeurs de Base de toutes les autres Actions de Base et Actions Ajoutées en circulation).

Chaque Action Ajoutée confère à son détenteur le droit à une partie des bénéfices (le cas échéant) de la société dans la proportion suivante à la date de déclaration du dividende: (Valeur de Base de l'Action Ajoutée) divisée par (somme des Valeurs de Base de toutes les autres Actions de Base et Actions ajoutées en circulation).

5.4.1.2. Les dividendes peuvent être payés en numéraire, avec des actifs en nature ou avec des actifs hors numéraire.

5.4.2. Liquidation et liquidation partielle

5.4.2.1. En cas de liquidation de la société, les détenteurs de l'ensemble des catégories d'Actions Ordinaires alors en circulation auront le même rang (clause pari passu) pour ce qui est des produits de la liquidation (s'il y en a).

5.4.2.2. En cas de liquidation partielle de la société, seuls les produits de la liquidation partielle applicables aux Actions faisant l'objet de cette liquidation partielle seront versés à leurs détenteurs.

5.4.2.3. En cas de liquidation ou de liquidation partielle de la société, les valeurs respectives des Actions de Base et des Actions Ajoutées seront déterminées d'après les principes mentionnés aux articles 5.2 et 5.4.1 des Statuts.

5.4.3. Droit de priorité

La société a un droit de priorité en cas de transfert par un détenteur de ses Actions Ordinaires.

5.4.4. Droits de souscription préférentiels

Les détenteurs des Actions Ordinaires disposent d'un droit de souscription préférentiel sur les actions de la même catégorie que celle des Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

L'émission d'Actions Ordinaires supplémentaires sera décidée par une assemblée générale des actionnaires, qui réunit des actionnaires, présents ou représentés, détenant au moins la moitié du capital social, et, avec le vote des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

5.5. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les Actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs Actions.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.2. Les sommes non libérées, le cas échéant, des Actions souscrites et en circulation peuvent être appelées à tout moment, à la discrétion du conseil d'administration, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera lieu de plein droit à des intérêts de retard de dix pour cent (10%) par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû à la société.

Art. 7. Rachat des Actions

La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et en particulier ses articles 49-2 to 49-7.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'inclure un nouvel article dans les Statuts de la Société donnant droit aux administrateurs de la Société à recevoir une indemnisation de la Société et cet article aura la teneur suivante:

«La société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses qu'il aurait raisonnablement encourues en rapport avec tout action, procès ou procédure dans lequel il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la société ou, à sa requête, de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas de règlement amiable, l'indemnisation sera seulement réglée eu égard aux affaires couvertes par ce règlement amiable et pour lesquelles la société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière susmentionnée. Le droit d'indemnisation, tel que précédemment mentionné, n'exclut pas les autres droits conférés à cette personne.»

Il résulte de ce changement dans les Statuts de même que des modifications apportées aux Statuts reprises dans la quatrième résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de renumérotter et de refondre les Statuts dans leur globalité.

Sixième résolution

Après avoir pris acte du fait que les actions de la Société existant avant la reclassification ci-avant en Actions Ordinaires prendront la dénomination de Actions de Base, l'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de la totalité de l'augmentation de capital dont il est fait référence sous la deuxième résolution ci-dessus:

Souscription - Paiement

1. TYCO INTERNATIONAL LTD, une société de droit des Bermudes et ayant son siège social au 2nd Floor, 90 Pitts Bay Road, HM08 Bermuda,

ici représentée par Monsieur Marc Feider, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2005,

déclare (i) souscrire 79.998 (soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) Actions de Base, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie B, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie C, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie D, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie E, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie F, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie G, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie H, 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie I et 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Catégorie J, ayant une valeur nominale de 5,- USD (cinq dollars de Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) de les libérer par voie de conversion en capital social nominal d'un montant total de 444.945,- USD (quatre cent quarante-quatre mille neuf cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) de prime d'émission pris sur le compte prime d'émission de la Société.

2. TYCO HOLDINGS LTD, une société de droit des Bermudes et ayant son siège social à The Zurich Centre, 2nd Floor, 90 Pitts Bay Road, HM08 Bermuda,

ici représentée par Monsieur Marc Feider, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2005,

déclare (i) souscrire 1 (une) Action de Catégorie B, 1 (une) Action de Catégorie C, 1 (une) Action de Catégorie D, 1 (une) Action de Catégorie E, 1 (une) Action de Catégorie F, 1 (une) Action de Catégorie G, 1 (une) Action de Catégorie H, 1 (une) Action de Catégorie I et 1 (une) Action de Catégorie J, ayant une valeur nominale de 5,- USD (cinq dollars de Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) de les libérer par voie de conversion en capital social nominal d'un montant total de 45,- USD (quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) de prime d'émission pris sur le compte prime d'émission de la Société.

L'Assemblée prend acte et enregistre que l'augmentation de la valeur nominale des Actions Ordinaires de leur montant actuel de 2,- USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) à une valeur de 5,- USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par Actions Ordinaires est effectuée par la conversion en capital social nominal d'une montant total de 60.006,- USD (soixante mille six dollars des Etats-Unis d'Amérique) de prime d'émission prise sur le compte prime d'émission de la Société.

Ces conversions de prime d'émission en capital social nominal d'un montant de 504.996,- USD (cinq cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) est étayée par (i) les derniers comptes annuels de la

Société approuvés datés du 30 septembre 2004 d'après lesquels le montant présent sur le compte prime d'émission de la Société s'élevait à au moins 504.996,- USD (cinq cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique), (ii) des comptes intermédiaires de la Société au 2 septembre 2005 confirmant la disponibilité de suffisamment de réserve de prime d'émission pour procéder à la présente augmentation de capital et (iii) un certificat daté du 28 septembre 2005 émis par le Conseil d'Administration de la Société et confirmant l'existence d'une prime d'émission et la valeur minimum de celle-ci. Une copie des documents mentionnés ci-dessus est remise au notaire instrumentaire qui reconnaît que le montant de l'augmentation du capital social d'un montant de 504.996,- USD (cinq cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société. Ces copies, après avoir été signées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Septième résolution

L'Assemblée décide de corriger les erreurs typographiques des Statuts, d'insérer de nouveaux articles et de renumérotter et refondre les Statuts dans leur globalité de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

1.1. Il existe une société anonyme sous la dénomination de TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

2.2. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la société.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée

3.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. La société peut émettre des emprunts obligataires, reconnaissances et autres actes de créances, au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

4.3. La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.4. Elle pourra notamment employer ses fonds, empruntés ou non, à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et accorder aux ou au profit des sociétés auxquelles elle s'intéresse, qui sont sous son contrôle ou qui lui sont affiliées, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinq cent quarante-cinq mille dollars américains (545.000,- USD), représenté par cent neuf mille (109.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune (les Actions Ordinaires ou les Actions). Les Actions sont divisées en cent mille (100.000) actions de catégorie A (les Actions de Base) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie D (les Actions de Catégorie D) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie E (les Actions de Catégorie E) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie F (les Actions de Catégorie F) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie G (les Actions de Catégorie G) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1.000) actions de catégorie H (les Actions de Catégorie H) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune, mille (1000) actions de catégorie I (les Actions de Catégorie I) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune et mille (1.000) actions de catégorie J (les Actions de Catégorie J, et ensemble avec les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J, les Actions Ajoutées) d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5,- USD) chacune.

5.2. Les Actions représentent au total 100% de la valeur nette comptable de la société au 30 septembre 2005 d'après les comptes statutaires de la société (la VNC).

5.2.1. La Valeur de Base d'une Action de Base sera égale à 0,00001% de la VNC (ou 0,0000001 x VNC), montant en dollars qui sera enregistré dans les comptes annuels de la société. A la date d'émission des Actions Ordinaires (la Date d'Emission), la valeur nominale totale et la Valeur de Base totale des Actions de Base est 500.000,- USD et 1% de la VNC, respectivement.

5.2.2. La Valeur de Base des Actions Ajoutées est égale à 0,011% de la VNC (ou 0,00011 x VNC), montant en dollars qui sera enregistré dans les comptes annuels de la société. A la Date d'Emission, la valeur nominale totale et la Valeur de Base totale des Actions Ajoutées est 45.000,- USD et 99% de la VNC, respectivement, pour l'ensemble des neuf catégories d'Actions Ajoutées.

5.3. Les Actions Ordinaires constituent des catégories d'actions distinctes de la société, mais ont le même rang (clause pari passu) à tous égards, sont identiques à tous égards et confèrent le même nombre de voix, les mêmes dividendes et droits de liquidation, sauf dispositions contraires des présents statuts (les Statuts).

5.4. Les conditions suivantes s'appliquent aux Actions Ordinaires:

5.4.1. Dividendes

5.4.1.1. Chaque Action de Base confère à son détenteur le droit à une partie des bénéfices (le cas échéant) de la société dans la proportion suivante à la date de déclaration du dividende: (Valeur de Base de l'Action de Base) divisée par (somme des Valeurs de Base de toutes les autres Actions de Base et Actions Ajoutées en circulation).

Chaque Action Ajoutée confère à son détenteur le droit à une partie des bénéfices (le cas échéant) de la société dans la proportion suivante à la date de déclaration du dividende: (Valeur de Base de l'Action Ajoutée) divisée par (somme des Valeurs de Base de toutes les autres Actions de Base et Actions ajoutées en circulation).

5.4.1.2. Les dividendes peuvent être payés en numéraire avec des actifs en nature ou avec des actifs hors numéraire.

5.4.2 Liquidation et liquidation partielle

5.4.2.1. En cas de liquidation de la société, les détenteurs de l'ensemble des catégories d'Actions Ordinaires alors en circulation auront le même rang (clause pari passu) pour ce qui est des produits de la liquidation (s'il y en a).

5.4.2.2. En cas de liquidation partielle de la société, seuls les produits de la liquidation partielle applicables aux Actions faisant l'objet de cette liquidation partielle seront versés à leurs détenteurs.

5.4.2.3. En cas de liquidation ou de liquidation partielle de la société, les valeurs respectives des Actions de Base et des Actions Ajoutées seront déterminées d'après les principes mentionnés aux articles 5.2 et 5.4.1 des Statuts.

5.4.3. Droit de priorité

La société a un droit de priorité en cas de transfert par un détenteur de ses Actions Ordinaires.

5.4.4. Droits de souscription préférentiels

Les détenteurs des Actions Ordinaires disposent d'un droit de souscription préférentiel sur les actions de la même catégorie que celle des Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

L'émission d'Actions Ordinaires supplémentaires sera décidée par une assemblée générale des actionnaires, qui réunit des actionnaires, présents ou représentés, détenant au moins la moitié du capital social, et, avec le vote des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

5.5. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les Actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs Actions.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.2. Les sommes non libérées, le cas échéant, des Actions souscrites et en circulation peuvent être appelées à tout moment, à la discrétion du conseil d'administration, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera lieu de plein droit à des intérêts de retard de dix pour cent (10%) par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû à la société.

Art. 7. Rachat des actions

La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et en particulier ses articles 49-2 to 49-7.

Titre III.- Administration

Art. 8. Nomination et révocation des administrateurs

8.1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

8.2. Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

8.3. En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration

9.1. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

9.2. Les assemblées générales d'actionnaires et les réunions du conseil d'administration seront présidées par le président. En son absence, l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, le conseil d'administration, nommera une autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité en nombre des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président (le cas échéant) ou à la demande d'au moins deux administrateurs.

9.4. Chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, la réunion peut avoir lieu sans convocations préalables.

9.5. Chaque administrateur peut renoncer par écrit ou par fax, télégramme ou télex, aux formalités de convocation. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit spécifiés dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil d'administration.

9.6. Chaque administrateur peut agir à une réunion du conseil d'administration en nommant en qualité de mandataire un autre administrateur, par écrit ou par fax, télégramme ou télex.

9.7. Un administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre l'une l'autre. La participation à une réunion par de tels moyens a la même valeur qu'une participation en personne. Les résolutions ne sont prises qu'à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

9.8. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

9.9. Les résolutions nécessitent l'approbation de la majorité des membres présents ou représentés.

9.10. Le procès-verbal des résolutions du conseil d'administration sera signé par le président.

9.11. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, y compris de lettres faxées.

9.12. Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la société dans une matière soumise à l'accord du conseil d'administration sera obligé d'en informer le conseil d'administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur a eu un intérêt personnel contraire à celui de la société.

9.13. Au cas où un quorum du conseil d'administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

9.14. Aucun contrat, ni aucune transaction entre la société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration - Délégation de pouvoirs

10.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social exposé à l'article 4 des Statuts.

10.2. Relèvent de la compétence du conseil d'administration tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les Statuts.

10.3. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. En outre, il peut désigner des fondés de pouvoir pour certaines transactions spécifiques et les révoquer à tout moment.

10.4. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Pouvoirs de signature

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué ou de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature spécifiques ont été conférés par le conseil d'administration.

Art. 12. Représentation dans le cadre des actions judiciaires

12.1 Les actions judiciaires, dans lesquelles la société est demanderesse ou défenderesse, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président (le cas échéant) ou d'un administrateur délégué à cette fin par le conseil d'administration.

Art. 13. Indemnisation

La société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses qu'il aurait raisonnablement encourues en rapport avec tout action, procès ou procédure dans lequel il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la société ou, à sa requête, de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas de règlement amiable, l'indemnisation sera seulement réglée eu égard aux affaires couvertes par ce règlement amiable et pour lesquelles la société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière susmentionnée. Le droit d'indemnisation, tel que précédemment mentionné, n'exclut pas les autres droits conférés à cette personne.

Titre IV.- Secrétaire

Art. 14. Secrétaire

14.1 Un secrétaire peut être nommé par une résolution du conseil d'administration (le Secrétaire).

14.2 Le Secrétaire, qui peut ou pas être un administrateur, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, des assemblées générales des actionnaires et de conserver

les pièces et les minutes du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, des assemblées générales des actionnaires dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil d'administration (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il ait la responsabilité des tâches qu'il aura ainsi déléguées.

14.3 Le Secrétaire aura le pouvoir d'émettre, pour le compte de la société (i) des certificats de toute nature, y compris des certificats ad hoc portant sur des points précis et résolutions adoptés par le conseil d'administration, et (ii) des extraits de toute nature, y compris des extraits des résolutions adoptées par le conseil d'administration. Ces certificats et extraits pourront être produits en justice, ou, d'une manière générale, à l'égard de tout tiers et être utilisés comme documents officiels.

Titre V.- Surveillance

Art. 15. Contrôle

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

15.2. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre VI.- Assemblées générales des actionnaires

Art. 16. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales

16.1. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mars de chaque année, à 16 heures.

16.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

16.3. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque Action donne droit à une voix.

16.4. D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Titre VII.- Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale

17.1. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels

18.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le conseil d'administration dressera les comptes annuels de la société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

18.2. Le conseil d'administration soumettra, au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le bilan et le compte de profits et pertes avec son rapport et les documents y afférents prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera son rapport sur cette base.

18.3. Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi sur les Sociétés, seront déposés au siège social de la société au moins quinze jours avant l'assemblée générale annuelle. Ces documents seront mis à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices

19.1. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

19.2. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

19.3. Les dividendes éventuellement attribués sont payés en numéraire ou en nature, aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration dans les limites de la décision de l'assemblée générale des actionnaires et sous réserve des droits préférentiels résultant des Statuts.

19.4. Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en nature, en observant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

19.5. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation

20.1 La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des Statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre IX.- Dispositions générales

Art. 21.

21.1 Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus décidés et donne présentement pouvoir à tout administrateur de la Société et tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY

LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société aux enregistrements des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Feider, M. Sinner, P. Theunissen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 2005, vol. 433, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(092880.3/242/956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SANGHA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.204.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the third of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel Van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the Articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SANGHA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SANGHA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intermédiaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2005, vol. 433, fol. 39, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091501.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

ECCB (EUROPEAN CONSULTING AND COMPUTER BUSINESS S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 45.482.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECCB S.A. (EUROPEAN CONSULTING AND COMPUTER BUSINESS S.A.), ayant son siège social à L-5680 Dalheim, Waldbriedemeserstrooss 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.482, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 605 du 22 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 2003, publié au Mémorial C numéro 372 du 5 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hakan Grönlund, commerçant, demeurant à Filsdorf.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de L-5680 Dalheim, Waldbriedemeserstrooss 2, à L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.
2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-5680 Dalheim, Waldbriedemeserstrooss 2, à L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Grönlund, A. Thill, R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2005, vol. 534, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091558.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

INTERLINER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 92.358.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signatures

(086612.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

PRAETOR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.245.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087042.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NEURO-PROJECT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
H. R. Luxemburg B 95.831.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft NEURO-PROJECT, mit Sitz in L-9713 Clerf, 29, rue Driicht, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 95.831), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1514 vom 21. Oktober 2002, deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 298 vom 15. März 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück (Deutschland).

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Dirk Heinen, Privatbeamter, wohnhaft in St. Vith (Belgien).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9713 Clerf, 29, rue Driicht, nach L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
2. Dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzungen.
3. Verschiedenes.

Alsdann wurde nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-9713 Clerf, 29, rue Driicht, nach L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel zwei (2) der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 2, erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Marnach.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: D. Heinen, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2005, vol. 534, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. Oktober 2005.

J. Seckler.

(092693.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.